Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_109-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 mai, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE (*jusqu'à 22h10, point 5.1*), Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD à Frédéric DESSAUGE.

La séance est ouverte à 20h00.
Renan PARTHENAY est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 30 puis 29 (*à partir de 22h10*)
Pouvoirs : 2
Votants : 32 puis 31 (*à partir de 22h10*)
Quorum : 17

INGENIERIE ET INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE BEDEE-SECTEUR RETAUDAIS

N° Délibération CC/2026/109

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'une opération de travaux de la rue de la Retaudais, la commune de Bédée va réaliser le renouvellement des tampons de réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement.

Du fait du transfert de la compétence assainissement à Montfort Communauté, l'ensemble des dépenses relatives à l'assainissement doit être pris en charge par Montfort Communauté à partir du 1er janvier 2025.

Compte tenu de la proximité des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales, il convient de solliciter la même entreprise pour l'exécution de l'ensemble des travaux. Il est ainsi proposé la mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Montfort Communauté et la commune de Bédée. Cette convention est établie conformément aux dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la Commande publique.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_109-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

La convention de co-maîtrise d'ouvrage permet de désigner la commune de Bédée comme représentante des co-maîtres d'ouvrage. A ce titre, la commune sera chargée d'assumer l'ensemble des prérogatives du maître d'ouvrage.

Le montant de l'opération à la charge de Montfort Communauté est estimé à 16 751 € HT.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2422-12
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 11 juillet 2024, concernant le transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2025 et les modifications statutaires,
Considérant la nécessité de mettre en place une convention de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de la rue de la Retaudais à Bédée afin de permettre le financement de la partie assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'adoption de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Montfort Communauté et la commune de Bédée dans le cadre des travaux de la rue de la Retaudais,
- autorise le Président à signer cette convention.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,